

Fédération Sportive Gymnique du Travail



Livret de Formation Plongeur Environnement Subaquatique



Nom et prénom du stagiaire :

Tampon ou nom du club :

Section plongée – Commission Environnement Subaquatique
14 rue Scandicci 93508 PANTIN Cedex
Tél : 01 49 42 23 19 Fax : 01 49 42 23 60
www.fsgt.org ou www.plongee.fsgt.org

INTRODUCTION

Ce document formalise la formation de **Plongeurs en Environnement Subaquatique** proposée au sein de la **Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)**.

Ces formations ont comme objectifs d'une part de faire "découvrir et connaître le milieu" et d'autre part de "sensibiliser les plongeurs au respect de l'environnement subaquatique".

Le descriptif des formations servant de référentiel pour chaque apprentissage du cursus est disponible sur le site de la CFA plongée (**Commission Fédérale d'Activité**) : <http://www.plongee.fsgt.org> (ou via celui de la fédération : <http://www.fsgt.org>).

La **FSGT**, au travers de sa Commission Fédérale d'Activité "plongée", s'associe à l'action de l'association **Longitude 181 Nature** pour diffuser et faire connaître auprès de ses licenciés la **Charte internationale du plongeur responsable** (disponible sur le site <http://www.longitude181.org>).



Environnement Subaquatique FSGT

« **Pour une meilleure connaissance du milieu subaquatique et une attitude de plongeur responsable** »

Ouvert à tous sans pré requis de niveau, des formations de « découverte, connaissance du milieu et sensibilisation à l'environnement subaquatique » sont organisées chaque année par différents comités départementaux de la FSGT (liste disponible auprès de la Commission Environnement Subaquatique).

Pour les titulaires, au minimum, du brevet de Plongeur Autonome Niveau II (P2), et sous conditions aux titulaires du brevet de Plongeur Niveau I (P1), le premier cycle de formation peut être validé par le brevet de **Plongeur Environnement Subaquatique** (PES).

Ce brevet sanctionne la formation de base.

A la suite d'une période de perfectionnement, après le PES, il est possible d'obtenir le brevet de **Formateur Environnement Subaquatique** (FES).

Ce brevet permet d'animer des stages et de former des Plongeurs Environnement Subaquatique.

Pour les titulaires du FES et du brevet d'Encadrant Niveau II (E2), une période de perfectionnement complémentaire permet de préparer le brevet de **Moniteur Environnement Subaquatique** (MES).

Ce brevet permet d'animer des stages départementaux, régionaux ou nationaux et d'organiser les formations en Environnement Subaquatique au sein de la FSGT.

PLONGEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Apprentissage de la plongée d'observation, de l'organisation générale de vie subaquatique, et de l'environnement.

Rendre le plongeur capable d'échanger des informations liées à la faune et la flore en plongée, d'adapter son comportement subaquatique à la nature du milieu, aux espèces observées, à l'environnement, de savoir situer les espèces observées au sein des grands groupes de la vie aquatique.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Pour les mineurs, présenter une autorisation parentale signée.
- Etre titulaire du brevet de plongeur niveau 2 FSGT ou équivalent (pour le stage en milieu naturel).
- Le stage d'application pratique en milieu naturel peut être ouvert aux plongeurs de niveau 1 confirmés, sur accord du directeur de plongée du stage.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation comprend des présentations théoriques et un stage final d'application pratique en milieu naturel dans les conditions définies par la réglementation en vigueur pour la plongée subaquatique.

L'évaluation du candidat est organisée au niveau départemental, régional ou national sous la responsabilité, au minimum, d'un Formateur en Environnement Subaquatique licencié à la FSGT.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir participé activement aux présentations d'Environnement Subaquatique organisée, au niveau départemental, régional ou national, par la FSGT, ainsi qu'à un stage final d'application pratique, en milieu naturel, des connaissances acquises lors de ces présentations, avec au moins un cadre F.E.S. pour 6 stagiaires.
- L'encadrement technique des Plongeurs Niveau I doit être obligatoirement réalisé par des encadrants ayant en plus de leur niveau technique, au minimum, le niveau Formateur Environnement Subaquatique (FES). Dans le cadre d'un tel encadrement les palanqués doivent être réduites, au maximum, à 3 plongeurs (encadrement compris).
- L'évaluation doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné par la structure organisatrice du stage, sous la responsabilité conjointe du Président du jury et au minimum d'un Formateur en Environnement Subaquatique ayant validé le stage final d'application pratique en milieu naturel.

UNITE DE COMPETENCE THEORIQUE

En salle

- 1 - A suivi avec assiduité les présentations théoriques des différents embranchements du règne animal et végétal composant le monde sous marin.
- 2 - A été sensibilisé à la protection de la vie marine sous toutes ses formes (espèces protégées, espèces fragiles, pollutions, etc ...).
- 3 - A pris connaissance, respecte et fait respecter, la « **Charte internationale du plongeur responsable** » de l'association « **Longitude 181 Nature** ».

Date et lieu :

Tampon et signature :

Nom et prénom du stagiaire :

janvier 2010

UNITE DE COMPETENCE PRATIQUE

1 - A participé activement au stage d'application pratique en milieu naturel (lac, rivière, mer, océan ...).

2 - A identifié avec succès les espèces rencontrées lors des différentes plongées organisées pendant ce stage, à l'aide de photographies, livres, topo guides, ou tout autre support.

3 - A été sensibilisé à l'observation de l'environnement et à sa préservation, dans le respect de la « **Charte internationale du plongeur responsable** » de l'association « **Longitude 181** ».

Date et lieu :

Tampon et signature :

Nom et prénom du stagiaire :

Attestation de réussite - PES



Demande de carte brevet

Une demande demeurera dans le Livret de formation, l'autre est à transmettre au siège de la fédération : FSGT Plongée – 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception carte) :

.....

N° de tél. et courriel (Email) :

N° de licence FSGT :

Nom du club (+ comité) :

N° de brevet (PES + 2 chiffres de l'année + n° d'ordre) :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet de PLONGEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE (PES) et souhaite obtenir une carte brevet FSGT.

Le Président du jury certifie avoir vérifié la conformité des pré-requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date : Lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Attestation de réussite - PES



Demande de carte brevet

Une demande demeurera dans le Livret de formation, l'autre est à transmettre au siège de la fédération : FSGT Plongée – 14 rue Scandicci, 93508 Pantin cedex.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception carte) :

.....

N° de tél. et courriel (Email) :

N° de licence FSGT :

Nom du club (+ comité) :

N° de brevet (PES + 2 chiffres de l'année + n° d'ordre) :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet de PLONGEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE (PES) et souhaite obtenir une carte brevet FSGT.

Le Président du jury certifie avoir vérifié la conformité des pré-requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date : Lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :